



Lundi 06.10.2014

Synod14 - Première Congrégation générale: « Relatio ante disceptationem » du Rapporteur Général, le Cardinal Péter Erdő

[Traduction non officielle]

SOMMAIRE

Introduction

1. L'Évangile de la famille dans le contexte de l'évangélisation

a) Méthode du discernement sur la famille

b) Méthode du travail synodal

2. L'Évangile de la famille et la pastorale familiale

a) Le défi éducatif de la famille : école d'humanité,

de socialité, d'ecclésialité et de sainteté

b) Des parcours de formation solides et clairs

c) La famille, protagoniste de l'évangélisation

d) L'action pastorale dans les situations de crise

e) Difficultés internes à la famille et pressions externes

3. Les situations pastorales difficiles

- a) *L'Église, « maison paternelle » (EG 47)*
- b) *Vérité et miséricorde*
- c) *Les concubinages et les mariages civils*
- d) *La pastorale des divorcés*
- e) *La pratique canonique des causes matrimoniales et la voie extrajudiciaire*
- f) *La pratique des Églises orthodoxes*

4. La famille et l'Évangile de la vie

- a) *Annoncer l'Évangile de la vie*
- b) *La famille dans le contexte relationnel*
- c) *La responsabilité de l'Église et l'éducation*
- d) *Thèmes concernant Humanae vitae*

Conclusion

Introduction

Très Saint-Père,

Éminents et Excellents Pères synodaux,

Chers frères et sœurs,

Jésus-Christ est notre premier Maître et notre unique Seigneur. Lui seul possède les « paroles de la vie éternelle » (cf. *Jn* 6, 68). Ceci vaut également pour la vocation humaine et la famille. Le message du Christ n'est pas commode, mais exigeant : il requiert la conversion de nos cœurs. Et, en même temps, c'est une vérité qui nous libère. L'objectif fondamental de la proposition chrétienne sur la famille doit être « *la joie de l'Évangile* » qui « remplit le cœur et toute la vie de ceux qui rencontrent Jésus » et « se laissent sauver par Lui » en faisant l'expérience de la libération « du péché, de la tristesse, du vide intérieur, de l'isolement » - comme l'enseigne le

Pape François dans *Evangelii gaudium* (n° 1). Voilà pourquoi il est opportun de rappeler l'importance des thèmes de l'espérance (cf. *Gaudium et spes*, 1) et de la miséricorde, tant soulignée par le Pape François (cf. par exemple, *Evangelii gaudium*, 119 et 198).

L'annonce se présente donc comme proposition, dialogue et cheminement ensemble. Comme le dit le Pape Paul VI dans sa magistrale exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* (n° 3) « ... il faut absolument nous mettre en face d'un patrimoine de foi que l'Église a le devoir de préserver dans sa pureté intangible, mais le devoir aussi de présenter aux hommes de notre temps, autant que possible, d'une façon compréhensible et persuasive ».

La base, le contenu de l'annonce, c'est la foi de l'Église sur le mariage et sur la famille, résumée dans divers documents, en particulier dans *Gaudium et spes*, dans *Familiaris consortio* de saint Jean-Paul II, qualifié par le Pape François de "Pape de la famille", dans le *Catéchisme de l'Église catholique*, ainsi que dans de nombreux autres textes du Magistère. La famille d'aujourd'hui est non seulement objet d'évangélisation, mais aussi sujet premier de l'annonce de la Bonne Nouvelle du Christ dans le monde. Par conséquent, la compréhension et l'actualisation permanente de l'Évangile de la famille, que l'Esprit suggère à l'Église, sont nécessaires. Les problématiques familiales les plus graves doivent être considérées comme un "signe des temps", qu'il faut discerner à la lumière de l'Évangile : à lire avec les yeux et le cœur du Christ, et avec le regard qu'il pose chez Simon le pharisien (cf. *Lc 7*, 36-50).

1. L'Évangile de la famille dans le contexte de l'évangélisation

a) Méthode de discernement sur la famille

La recherche des réponses pastorales s'accomplit dans le contexte culturel de notre temps. Beaucoup de nos contemporains éprouvent des difficultés à raisonner logiquement, à lire de longs textes. Nous vivons dans une culture de l'audiovisuel, des sentiments, des expériences émotionnelles et des symboles. Dans bon nombre de pays, même dans les pays les plus sécularisés, les lieux de pèlerinage sont toujours plus fréquentés. Des dizaines de milliers de conjoints vont, par exemple, au sanctuaire marial de Šaštín, en Slovaquie, pour demander à la Vierge de les aider à résoudre leurs problèmes conjugaux. Beaucoup perçoivent leur vie, non pas comme un projet, mais comme une série de moments dans lesquels la valeur suprême est de se sentir bien, d'être bien. Dans cette optique, tout engagement stable semble à craindre, le futur apparaît comme une menace, car il peut arriver que nous nous sentions moins bien à l'avenir. Même les rapports sociaux peuvent apparaître comme des limitations et des obstacles. Respecter, "vouloir le bien" d'une autre personne, peut aussi demander des renoncements. L'isolement est donc souvent lié à ce culte du bien-être momentané. Cette culture générale se reflète dans un grand nombre de réponses au questionnaire préparatoire de cette assemblée synodale ; ces réponses présentent un fait quasiment global, à savoir la diminution des mariages civils, la tendance toujours plus typique de vivre ensemble sans aucun mariage religieux ou civil. Échapper aux institutions apparaît comme un signe d'individualisation, mais aussi comme un symptôme de crise d'une société désormais appesantie par les formalismes, les obligations et la bureaucratie. Fuir les institutions semble donc un signe de pauvreté, de faiblesse de l'individu face à la "complexité" envahissante des structures. C'est dans ce contexte que nous devons annoncer l'Évangile de la famille.

Pourtant, la culture de la parole n'a pas disparu. La transmission de l'Évangile advient en tenant compte de la richesse de l'enseignement de l'Église. Nous avons besoin de la force de l'Esprit Saint pour trouver les voies de la vérité dans la charité, les réponses qui expriment à la fois la justice et la miséricorde, car les deux sont inséparables. *Hesed* et *tzedaka*, miséricorde et justice sont, dans l'Ancien Testament, la propriété de Dieu et coïncident en Lui. Nous confions nos travaux à Son aide.

Il faut souligner que l'Évangile de la famille est avant tout la Bonne Nouvelle d'une grâce donnée par

l'Esprit dans le sacrement du mariage : c'est une possibilité nouvelle offerte à la fragilité de l'homme, à accueillir et à célébrer avec joie et gratitude, tant au niveau personnel que communautaire. Les obligations découlant du mariage ne doivent certes pas être oubliées, mais mises en évidence comme exigences du don, car le don même les rend possibles. La mise en garde du Pape François est tout à fait opportune à cet égard : « Si quelque chose doit saintement nous préoccuper et inquiéter notre conscience, c'est que tant de nos frères vivent sans la force, la lumière et la consolation de l'amitié de Jésus-Christ, sans une communauté de foi qui les accueille, sans un horizon de sens et de vie » (*Evangelii gaudium*, 49).

L'entière et claire vérité de l'Évangile apporte cette lumière, ce sens et cette espérance dont l'homme d'aujourd'hui a tant besoin. Cette "vérité médicinale", l'Église doit la proposer de manière à être effectivement reconnue comme "remède", notamment pour les nombreuses situations familiales problématiques, souvent très tourmentées. En d'autres termes, sans réduire la vérité, celle-ci doit être proposée en se plaçant aussi dans l'optique de ceux qui "peinent" le plus à la reconnaître comme telle et à la vivre.

b) *Méthode de travail synodal*

En ce moment présent de la culture, quand nous sommes enclins à oublier les vérités essentielles, le cadre global, et tentés de nous égarer dans les détails, il apparaît particulièrement utile d'offrir aux pasteurs des communautés locales des lignes directrices claires afin de pouvoir aider ceux qui vivent dans des situations difficiles. De fait, on ne peut pas attendre de façon réaliste qu'ils trouvent seuls de justes solutions conformes à la vérité de l'Évangile et proches des situations particulières. Dans cette lumière, la collégialité épiscopale, dont le Synode constitue une expression privilégiée, est appelée à définir ses propositions, en conjuguant le respect et la promotion des expériences spécifiques des différentes Conférences épiscopales, en quête de lignes pastorales communes. Ceci doit également valoir au niveau des Églises locales, en évitant les improvisations d'une "pastorale de l'amateurisme", qui finit par rendre plus difficile l'accueil de l'Évangile de la famille. Il faut rappeler, par ailleurs, que l'Assemblée synodale extraordinaire de 2014 représente la première étape d'un parcours ecclésial qui débouchera sur l'Assemblée ordinaire de 2015. Il s'ensuit que le langage et les indications doivent favoriser l'approfondissement théologique le plus noble, pour écouter avec la plus grande attention le message du Seigneur, en encourageant à la fois la participation et l'écoute de toute la communauté des fidèles. Voilà pourquoi la prière est importante, pour que notre travail produise les meilleurs fruits, les fruits que Dieu veut.

2. L'Évangile de la famille et la pastorale familiale

a) *Le défi éducatif de la famille : école d'humanité, de socialité, d'ecclésialité et de sainteté*

L'attention accordée par les pasteurs et les fidèles aux jeunes générations s'exprime en particulier dans l'effort de formation envers ceux qui entreprennent, avec courage et espérance, la voie qui conduit au mariage. Aussi la pastorale de la jeunesse a-t-elle pour tâche de soutenir précisément le défi éducatif au cours de ses différentes phases : à travers la formation générale de l'affectivité des jeunes, par la préparation aux noces prochaines, par l'accompagnement au cours de la vie conjugale et, spécialement, grâce à un soutien dans les situations les plus difficiles, de sorte que la famille constitue une authentique école d'humanité, de socialité, d'ecclésialité et de sainteté. La famille est une *école d'humanité*, car c'est une école d'amour dans la vie et dans la croissance de la personne (cf. GS 52 : famille "école d'humanité"), grâce à la relation que le mariage entretient et établit entre les époux et entre les parents et les enfants (cf. *Gaudium et Spes*, 49 et *Familiaris consortio*, 11). La famille est une *école de socialité* parce qu'elle permet à la personne de grandir et de développer ses capacités de socialisation et de construction de la société (cf. FC 15 et 37). De même, la famille est le *sein de la vie ecclésiale*, qui éduque à la vie de communion de l'Église et à être des acteurs actifs à l'intérieur de celle-ci (cf. FC 48 et 50). Enfin, la famille est aussi une *école de sanctification*, où s'exerce et s'alimente le chemin de sainteté des conjoints et des enfants (cf. GS 48 et FC 56 et 59). Pour toutes ces raisons, l'Église annonce la valeur et la beauté de la famille. En cela, elle rend un service décisif à un monde qui requiert et qui implore presque d'être éclairé par la lumière de l'espérance.

Le profil diversifié de la réalité familiale, qui ressort de l'*Instrumentum Laboris*, montre que, dans la variété des contextes socioculturels, il existe un consensus, plus grand qu'il ne semble à première vue, sur le fait que mariage et famille sont des biens originels de la culture de l'humanité, un patrimoine qui doit être conservé, favorisé et, si nécessaire, défendu. Aujourd'hui encore, la plupart des êtres humains cherchent le bonheur de leur vie dans un lien durable entre un homme et une femme, avec des enfants nés de leur union. La famille rencontre, certes, aujourd'hui, de nombreuses difficultés, mais ce n'est pas un modèle dépassé ; on relève plutôt de façon très répandue chez les jeunes un nouveau désir de famille, comme le prouve le témoignage, et non des moindres, des nombreux mariages et des familles chrétiennes qui vivent de façon heureuse. Ces expériences positives ne doivent pas être perdues de vue, malgré les situations diffuses, précaires et irrégulières.

Parmi les chrétiens catholiques, la substance de l'enseignement du Nouveau Testament et du *Catéchisme de l'Église Catholique* sur le mariage semble assez connue. Toutefois, les aspects spécifiques de la doctrine et du Magistère de l'Église sur le mariage et la famille ne sont pas toujours suffisamment connus des fidèles. Au-delà de la question de la connaissance, on prend acte du fait que cette doctrine n'est souvent pas suivie dans la pratique. Cela ne signifie pas que la doctrine soit mise en discussion sur le principe par l'immense majorité des fidèles et des théologiens. Sous la forme où elle est présentée par le Concile Vatican II (cf. *Gaudium et spes*, 47-52), résumée dans l'*Instrumentum Laboris*, la doctrine rencontre un large consensus parmi les catholiques pratiquants. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'indissolubilité du mariage et sa sacramentalité parmi les baptisés. La doctrine de l'indissolubilité du mariage n'est pas mise en question en tant que telle ; elle est même incontestée et, dans la majeure partie des cas, observée jusque dans la pratique pastorale de l'Église avec les personnes dont le mariage a échoué et qui cherchent un nouveau début. Ce ne sont donc pas les questions doctrinales, mais les questions pratiques – inséparables d'ailleurs des vérités de la foi – qui sont en discussion dans ce Synode, de nature purement pastorale.

Enfin, l'*Instrumentum Laboris* fait émerger deux aspects clairs concernant l'homosexualité. Avant tout, un large consensus quant au fait que des personnes à tendance homosexuelle ne doivent pas faire l'objet de discriminations, comme le réaffirme le *Catéchisme de l'Église Catholique* (nos 2357-2359). En second lieu, il ressort tout aussi clairement que la majorité des baptisés – et de la totalité des Conférences épiscopales – n'attend pas que ces rapports soient placés sur le même plan que le mariage entre un homme et une femme. Les formes idéologiques des théories du genre ou *gender* ne trouvent pas de consensus non plus auprès de la très grande majorité des catholiques.

Beaucoup veulent, en revanche, dépasser les rôles traditionnels, culturellement conditionnés, et la discrimination à l'encontre des femmes, qui perdure, sans nier pour autant la différence naturelle entre les sexes et leur complémentarité réciproque.

Il n'y a donc aucun motif, au sein de l'Église, pour un état d'âme de catastrophe ou d'abdication. Il existe un patrimoine de foi, clair et largement partagé, d'où l'Assemblée synodale peut partir et dont elle devrait rendre les fidèles plus universellement conscients, par le biais d'une profonde catéchèse sur le mariage et la famille. Sur la base de cette conviction fondamentale, une réflexion commune est possible sur les devoirs missionnaires des familles chrétiennes et sur les questions de la juste réponse pastorale aux situations difficiles.

Il serait souhaitable que le Synode, partant de la base de la foi commune, regarde au-delà du cercle des catholiques pratiquants et, considérant la situation complexe de la société, traite les difficultés sociales et culturelles objectives qui pèsent aujourd'hui sur la vie conjugale et familiale. Nous n'avons pas uniquement affaire aux problèmes d'éthique individuelle, mais à des structures de péché hostiles à la famille, dans un monde d'inégalité et d'injustice sociale, de consommation d'une part et de pauvreté de l'autre. Les changements culturels rapides dans tous les domaines entraînent les familles, qui sont la cellule fondamentale de la société, dans un processus de bouleversement qui met en question la tradition culturelle familiale et souvent la détruit. D'autre part, la famille est presque la dernière réalité humaine accueillante, dans un monde déterminé presque exclusivement par la finance et par la technologie. Une nouvelle culture de la famille peut être le point de départ d'une civilisation humaine renouvelée.

b) Des parcours de formation solides et clairs

En abordant de plus près maintenant la pastorale orientée vers les familles en voie de constitution, il faut relever l'incertitude qui accompagne de nombreux jeunes, qui aspirent avec espérance à un amour stable et durable. S'adressant à l'Église, ils demandent – pas toujours de façon explicite – d'être motivés pour vaincre leurs peurs légitimes et à être accueillis par une communauté qui leur témoigne de la beauté et du concret de la vie conjugale, avec toutes ses difficultés réelles, spécialement relationnelles et économiques. Le désir de famille qu'ils portent dans leur cœur a besoin d'être confirmé et soutenu par des catéchèses solides, qui les invitent aussi à s'insérer dans la communauté des familles croyantes. Ces communautés sont présentes dans de nombreuses paroisses du monde et sont un signe très encourageant de notre époque.

En ce sens, il faut accompagner les futurs mariés vers une conscience claire de ce qu'est le mariage dans le dessein du Créateur, alliance qui a toujours la dignité sacramentelle parmi les baptisés (*CIC*, can. 1055 §§ 1-2). Les éléments substantiels et les propriétés essentielles (unicité, fidélité, fécondité) de ce dessein, s'ils ne sont pas respectés, mais exclus par un acte positif de volonté, rendent le mariage invalide. D'autre part, la foi personnelle facilite l'accueil de la grâce sacramentelle, par laquelle le mariage chrétien est corroboré, en poursuivant de façon responsable ses biens essentiels. Malgré les paroles liturgiques très claires que prononcent les époux, un bon nombre s'approchent en fait du sacrement sans avoir clairement conscience de l'engagement qu'ils prennent devant le Seigneur d'accueillir et de donner la vie au conjoint, sans conditions et pour toujours. Bien plus, sous l'influence de la culture dominante, certains se réservent le soi-disant "droit" de ne pas observer la fidélité conjugale, de divorcer et de se remarier si le mariage ne devait pas fonctionner, ou encore de ne pas s'ouvrir à la vie. En revanche, l'acceptation sereine et courageuse de cette responsabilité est un signe du choix personnel de foi sans lequel le sacrement, bien que valide, n'est pas efficace. De fait, le mariage, non seulement est un rapport très personnel et un lien spirituel, mais il est nécessairement aussi une institution de la société. Cela veut dire que la condition matrimoniale de la personne devant Dieu, réalité non perceptible avec les sens humains, doit être aussi accueillie de la façon la plus vraie possible par la communauté. Par conséquent, certaines présomptions sont indispensables en ce qui concerne l'état matrimonial de la personne. De la nature même des présomptions découle cependant la possibilité de la divergence entre la condition présumée et la condition réelle, sacramentelle, de la personne. En effet, même si l'amour en soi n'est pas une réalité sujette au jugement et à la vérification de tiers, l'institution du mariage et la famille le sont, sans aucun doute, étant donné leur importance sociale et ecclésiale.

Au cours des siècles, l'Église a voulu sauvegarder la vérité de l'humain, notamment grâce à des normes juridiques visant à garantir que l'engagement de la liberté, assumé consciemment dans l'acte du consentement, ne soit pas équivalent à n'importe quel autre engagement. L'effort pastoral de l'Église pour accompagner les fiancés au mariage devra être toujours plus conséquent pour montrer la valeur et la fascination d'un lien éternel.

c) La famille, protagoniste de l'évangélisation

Au-delà de la vocation spéciale et première de la famille à l'éducation humaine et chrétienne des enfants, il existe une mission des membres de la famille consistant à transmettre la foi et à en rendre témoignage devant les autres. La famille représente aussi le noyau de la communauté paroissiale. Dans de nombreux pays du monde, il existe des communautés vivantes dans les paroisses, composées d'époux ou de familles entières, qui se rencontrent régulièrement, prient ensemble, étudient et approfondissent le Catéchisme, lisent la Bible, parlent de problèmes de la vie quotidienne, des difficultés et des beautés de la vie commune du couple, ainsi que de questions d'éducation. En d'autres termes, elles s'efforcent de conjuguer la foi avec la vie. Elles s'aident mutuellement en cas de maladie, de chômage ou d'autres problèmes. Beaucoup d'entre elles participent au travail de la *caritas*. Bon nombre aident à la préparation des fiancés au mariage en établissant avec eux des rapports d'amitié qui perdurent même après la célébration du mariage. Il y a des groupes de jeunes mères catholiques ayant des enfants en bas âge, qui accueillent aussi des mères sans appartenance religieuse ou non croyantes, réalisant ainsi une nouvelle forme de mission. Diverses communautés nouvelles proviennent des familles et aident des couples en crise ou assistent les femmes en difficultés existentielles ou psychologiques. Il semble important de promouvoir et de diffuser ces initiatives pour toute l'Église.

d) *L'action pastorale dans les situations de crise*

L'*Instrumentum Laboris* constate « que la perte de valeurs et même la désagrégation de la famille peuvent se transformer en occasion de renforcement du lien conjugal. Pour surmonter la crise, le soutien d'autres familles disposées à accompagner le difficile cheminement du couple en crise peut apporter un réel soutien. En particulier, on souligne la nécessité pour la paroisse de se faire proche, comme une famille des familles » (n° 63).

e) *Difficultés internes à la famille et pressions externes*

La difficulté diffuse d'établir une communication sereine à l'intérieur de la cellule familiale est due à de multiples facteurs comme : les préoccupations de type professionnel et économique ; les visions différentes pour l'éducation des enfants, provenant de différents modèles éducatifs parentaux ; des temps réduits de dialogue et de repos. À cela s'ajoutent des facteurs de désagrégation comme la séparation et le divorce, avec les conséquences de réalités familiales élargies ou, vice versa, monoparentales, où les références parentales se confondent ou se réduisent, jusqu'au point de s'annuler. Enfin, la mentalité égoïste si répandue qui se ferme à la vie, n'est pas négligeable non plus, avec la préoccupation croissante de la pratique de l'avortement. Ce même égoïsme peut conduire à la fausse vision de considérer les enfants comme des objets faisant partie de la propriété des parents, qui peuvent être fabriqués selon leurs désirs.

Spécialement dans des contextes où la pauvreté est largement répandue, ce sont particulièrement les femmes et les enfants qui subissent la violence et les abus ; cependant, dans des contextes plus développés, des facteurs de désagrégation ne manquent pas non plus, à cause de diverses formes de dépendance, comme l'alcool, les drogues, les jeux de hasard, la pornographie, d'autres formes de dépendance sexuelle et de réseaux sociaux (*social network*). Face à ces défis, l'Église ressent l'urgence d'évangéliser la famille par l'annonce de la sobriété et de l'essentialité, en encourageant la valeur des relations personnelles, la sensibilité envers les plus pauvres, la capacité d'un usage responsable des *mass media* et des nouvelles technologies, dans le respect de la dignité des personnes, spécialement des plus faibles et sans défenses, qui paient le prix le plus élevé de la solitude et de l'exclusion.

Parmi les pressions externes, la précarité grandissante sur le plan du travail représente un cauchemar pour de nombreuses familles ; le phénomène migratoire introduit souvent dans la famille des déséquilibres importants, comme ceux qui frappent ceux qui quittent leur terre - souvent à cause de la guerre et de la pauvreté - ou ceux qui les reçoivent dans leur pays. Le soutien concret de la part de l'Église à l'égard de ces familles ne peut pas se passer d'un engagement effectif des États et des organismes publics préposés à la tutelle et à la promotion du bien commun, grâce à des politiques appropriées.

3. Les situations pastorales difficiles

a) *L'Église, « maison paternelle » (EG 47)*

Comme l'affirme le Pape François : « La famille traverse une crise culturelle profonde, comme toutes les communautés [...] la fragilité des liens devient particulièrement grave parce qu'il s'agit de la cellule fondamentale de la société » (*Evangelii gaudium*, 66).

À cet égard, l'*Instrumentum Laboris* relève que « les réponses font ressortir la considération commune selon laquelle, dans le cadre des situations que l'on peut qualifier de situations conjugales difficiles, se cachent des histoires de grande souffrance, de même que des témoignages d'amour sincère. « L'Église est appelée à être toujours la maison ouverte du Père » (*Evangelii Gaudium*, 47). Une véritable urgence pastorale est de permettre à ces personnes de panser leurs blessures, de guérir et de recommencer à cheminer avec toute la communauté ecclésiale ».

Pour affronter correctement ces situations, en premier lieu, l'Église affirme la valeur intangible de la vérité de l'indissolubilité du mariage, fondée sur le projet originel du Créateur (*Gn* 1, 27 ; 2, 24 ; cf. *Mt* 19, 4-9). En revanche, concernant la dignité sacramentelle qu'il revêt parmi les baptisés, elle affirme qu'elle se base sur la relation profonde entre le lien nuptial et le lien indissoluble du Christ avec l'Église (*Ep* 5, 22-33). En second lieu, une action renouvelée et adaptée de pastorale familiale est nécessaire. Celle-ci doit soutenir les époux dans leur engagement de fidélité réciproque et de dévouement à leurs enfants. En outre, il est nécessaire de réfléchir sur la meilleure façon d'accompagner les personnes qui se trouvent dans ces situations, de sorte qu'elles ne se sentent pas exclues de la vie de l'Église. Enfin, il faut discerner et définir des formes et des langages appropriés pour annoncer que tous sont et demeurent fils et sont aimés de Dieu Père et de l'Église mère.

b) Vérité et miséricorde

Au cours des dernières décennies, le thème de la miséricorde est apparu toujours plus au premier plan comme un point de vue important dans l'annonce de l'Évangile. La miséricorde de Dieu, déjà largement présentée dans l'Ancien Testament (cf. *Ex* 34, 6 ; *2 S* 24, 14 ; *Ps* 111, 4 ; etc.), est surtout révélée à son apogée dans les gestes et dans la prédication de Jésus. Dans la parabole du Père miséricordieux (cf. *Lc* 15, 11-32), ainsi que dans tout le Nouveau Testament, la miséricorde constitue une vérité centrale : Dieu est riche en miséricorde (cf. *Ep* 2, 4). Selon Thomas d'Aquin, elle est la propriété la plus importante de Dieu (cf. *Summa theol.* II/II q. 30 a. 4 ; *Evangelii gaudium*, 37) ; elle exprime la souveraineté absolue de Dieu et indique la fidélité créatrice à lui-même du Dieu qui est amour (cf. *1 Jn* 4, 8.16). Pour recevoir cette miséricorde, le fils prodigue revient chez son Père, il demande pardon, il commence une vie nouvelle. La manifestation la plus décisive de la miséricorde divine envers l'humanité est l'Incarnation et l'Œuvre salvifique du Christ. Selon l'Évangile de saint Marc, le Christ lui-même commence son annonce de la Bonne Nouvelle par un appel à la conversion : « Convertissez-vous et croyez à l'Évangile » (*Mc* 1, 15). De fait, Dieu se ne lasse jamais de pardonner au pécheur et il ne se lasse jamais de lui donner encore et encore une possibilité. Cette miséricorde ne signifie pas la justification du péché, mais la justification du pécheur, dans la mesure toutefois où il se convertit et se propose de ne plus pécher.

La miséricorde signifie donner au-delà de ce qui est dû, offrir et aider. Seule la miséricorde de Dieu peut réaliser le véritable pardon des péchés. Dans l'absolution sacramentelle, Dieu nous pardonne par le ministère de l'Église. Il nous reste ensuite la tâche de rendre témoignage à la miséricorde de Dieu, puis d'accomplir les actes classiques, connus dès l'Ancien Testament, de la miséricorde spirituelle et corporelle. Le lieu privilégié pour vivre ces actes de miséricorde est précisément la famille.

La signification de la miséricorde pour l'Église d'aujourd'hui a été mise en relief par saint Jean XXIII à l'ouverture du Concile Vatican II. Il a déclaré que l'Église de tout temps doit s'opposer à l'erreur ; cependant, aujourd'hui, elle doit recourir à la médecine de la miséricorde plus qu'aux armes de la rigueur. De la sorte, le Pape a donné cette tonalité fondamentale au Concile. Saint Jean-Paul II a repris cette question dans sa seconde Encyclique *Dives in misericordia* (1980) et a consacré le deuxième dimanche du temps pascal à la Divine Miséricorde. Le Pape Benoît XVI a approfondi ce thème dans l'encyclique *Deus caritas est* (2005). Dès le début de son pontificat, le Pape François a réaffirmé : « Dieu ne se fatigue jamais de nous pardonner, jamais ! [...] nous, parfois, nous nous fatiguons de demander pardon » (*Angelus* du 17 mars 2013). Dans le cas de la famille, du mariage, de la signification de son indissolubilité, valent les paroles du Pape François : « Le salut que Dieu nous offre est œuvre de sa miséricorde. Il n'y a pas d'action humaine, aussi bonne soit-elle, qui nous fasse mériter un si grand don. Dieu, par pure grâce, nous attire pour nous unir à lui. Il envoie son Esprit dans nos cœurs pour faire de nous ses fils, pour nous transformer et pour nous rendre capables de répondre par notre vie à son amour. L'Église est envoyée par Jésus Christ comme sacrement de salut offert par Dieu » (*EG* 112). Elle est « le lieu de la miséricorde gratuite, où tout le monde peut se sentir accueilli, aimé, pardonné et encouragé à vivre selon la bonne vie de l'Évangile » (*ivi* 114).

La miséricorde, comme thème central de la révélation de Dieu, est en somme importante pour l'herméneutique de l'action ecclésiale (cf. *EG* 193 sq.) ; naturellement, elle n'élimine pas la vérité et ne la relativise pas, mais elle conduit à l'interpréter correctement dans le cadre de la hiérarchie de la vérité (cf. *UR* 11 ; *EG* 36-37). Elle n'élimine pas non plus l'exigence de la justice.

La miséricorde n'annule pas non plus les engagements qui naissent des exigences du lien conjugal. Ceux-ci continuent à subsister même lorsque l'amour humain s'est affaibli ou a cessé. Cela signifie que, dans le cas d'un mariage sacramentel (consommé), après un divorce, tant que le premier conjoint est encore en vie, un second mariage reconnu par l'Église n'est pas possible.

c) *Les concubinages et mariages civils*

Comme cela a été relevé à partir des réponses au Questionnaire et résumé dans l'*Instrumentum Laboris*, les situations difficiles ou irrégulières sont diverses et on ne peut pas établir pour toutes, sous forme rigide, un même parcours (cf. n° 52) ; il faut discerner cas par cas. En ce sens, une dimension nouvelle de la pastorale familiale actuelle consiste à saisir la réalité des mariages civils et, une fois les différences dûment établies, celle des concubinages aussi. En effet, quand l'union atteint une grande stabilité à travers un lien public, qu'elle est caractérisée par une affection profonde, qu'elle assume ses responsabilités vis-à-vis de sa progéniture et procure une capacité à résister aux épreuves, elle peut être vue comme un germe à accompagner dans le développement vers le sacrement du mariage. Très souvent, le concubinage s'établit non pas en vue d'un avenir conjugal possible, mais sans aucune intention d'établir un rapport institutionnel.

L'Église ne peut pas ne pas saisir, même dans des situations qui sont à première vue éloignées des critères répondant à l'Évangile, une occasion de se faire proche des personnes, afin de les faire parvenir à une décision consciente, vraie et juste de leur rapport. Il n'existe aucune situation humaine qui ne puisse devenir pour l'Église une occasion de trouver des langages appropriés pour faire comprendre la valeur de l'union matrimoniale et de la vie familiale à la lumière de l'Évangile. Le défi qui nous est lancé aujourd'hui consiste à réussir à montrer le mieux que l'on ne saisit pas toujours ou que l'on est incapable de saisir.

d) *La pastorale des divorcés remariés*

Avant tout, la question des divorcés remariés civilement n'est qu'un problème parmi le grand nombre de défis pastoraux aujourd'hui fortement ressentis (cf. à ce propos *FC* n° 84). Il faut même relever que, dans certains pays, ce problème ne se pose pas, dans la mesure où le mariage civil n'existe pas ; dans d'autres pays, le pourcentage des divorcés remariés tend à diminuer en raison de la volonté de ne pas contracter un nouveau mariage – pas même civil – après l'échec du premier. Sur la base des réponses mentionnées dans le Questionnaire, il apparaît que ce problème revêt des accents différents selon les diverses régions du monde (cf. *Instrumentum Laboris*, 98-100).

À la lumière de ce qui a déjà été dit, il ne s'agit pas de mettre en question la parole du Christ (cf. *Mt* 19, 3-12 par.) et la vérité de l'indissolubilité du mariage (cf. Denzinger - Hünermann 1327 ; 1797 ; 1807 ; *GS* 49), ni même de considérer de fait qu'elles ne sont plus en vigueur. En outre, ce serait faire fausse route que de se concentrer uniquement sur la question de la réception des sacrements. La réponse peut donc être cherchée dans le contexte d'une plus vaste pastorale des jeunes et de la préparation au mariage. Un accompagnement pastoral intensif du mariage et de la famille est nécessaire, en particulier dans les situations de crise.

En ce qui concerne les divorcés que se sont remariés civilement, nombreux sont ceux qui rappellent qu'il faut tenir compte de la différence entre ceux qui ont consciemment rompu le mariage et ceux qui ont été abandonnés. La pastorale de l'Église devrait prendre tout particulièrement soin d'eux.

Les divorcés remariés civilement appartiennent à l'Église. Ils ont besoin et ils ont le droit d'être accompagnés par leurs pasteurs (cf. *Sacramentum caritatis*, 28). Ils sont invités à écouter la parole de Dieu, à participer à la liturgie de l'Église, à la prière, et à accomplir les bonnes œuvres de la charité. La pastorale de l'Église doit prendre soin d'eux de façon toute spéciale, en tenant compte de la situation de chacun. D'où la nécessité d'avoir au moins dans chaque Église particulière un prêtre, dûment préparé, qui puisse préalablement et gratuitement conseiller les parties sur la validité de leur mariage. De fait, de nombreux époux ne sont pas conscients des critères de validité du mariage et encore moins de la possibilité de l'invalidité. Après le divorce, cette vérification doit être menée à bien, dans un contexte de dialogue pastoral sur les causes de l'échec du mariage, en discernant les éventuels motifs de nullité. En même temps, il faut éviter toute apparence d'une simple procédure

bureaucratique, reposant sur des intérêts économiques. Si tout cela se déroule dans le sérieux et dans la recherche de la vérité, la déclaration de nullité entraînera une libération des consciences des parties.

e) *La pratique canonique des causes matrimoniales et la voie extrajudiciaire*

En ayant bien présent ce qu'a relevé l'*Instrumentum Laboris*, à propos de la vaste requête de simplification des causes matrimoniales (cf. 98-102), du point de vue pastoral, et en tenant compte de la diffusion de la mentalité favorable au divorce pour ce qui est de la célébration valide du sacrement, il ne semble pas hasardeux, comme je viens de l'évoquer, d'estimer que bon nombre de mariages célébrés à l'Église peuvent résulter non valides. Pour vérifier d'une manière efficace et aisée l'éventuelle nullité du lien, il semble à beaucoup qu'il faille revoir, en premier lieu, le caractère obligatoire de la double sentence conforme pour la déclaration de nullité du lien matrimonial, en ne procédant au second degré qu'en cas d'appel d'une ou des deux parties, ou encore de la part du défenseur du lien, dans un laps de temps défini. Une éventuelle solution de ce genre devrait, en tout cas, éviter tout aspect mécanique et l'impression de la concession d'un divorce. Toutefois, dans certains cas, d'autres garanties pourraient être nécessaires, par exemple l'obligation du défenseur du lien de faire appel, afin d'éviter des solutions injustes et scandaleuses.

En second lieu, en raison de large mentalité favorable au divorce dans nombreuses sociétés, déjà évoquée, et vu la pratique des tribunaux civils qui prononcent les sentences de divorce, il arrive fréquemment que les parties qui célèbrent un mariage canonique le fassent en se réservant le droit de divorcer et de contracter un autre mariage en présence de difficultés dans la vie commune. Cette simulation, même sans une pleine conscience de cet aspect ontologique et canonique, rend le mariage invalide. Pour prouver la dite exclusion de l'indissolubilité, la confession suffit de la partie stimulante confirmée par les circonstances et par d'autres éléments (cf. *CIC* canons 1536 § 2, 1679). S'il en est déjà ainsi dans le processus judiciaire, on peut penser, pour certains, à la production de la preuve dans le cadre d'un processus administratif. En outre, selon des propositions qui font autorité, il faudrait évaluer l'importance de l'intention de la foi des futurs époux quant à la validité du mariage sacrement, selon le principe général selon lequel il est nécessaire, pour que le sacrement soit valide, qu'il y ait l'intention de faire ce que fait l'Église (cf. Benoît XVI, *Discours au Tribunal de la Rote Romaine*, 26 janvier 2013, 4). Cette *voie extrajudiciaire* pourrait prévoir – selon eux – un itinéraire de connaissance, de discernement et d'approfondissement qui, dans le cas de la présence des conditions d'invalidité, pourrait culminer dans la déclaration de nullité faite par l'évêque diocésain, qui proposerait aussi à la personne intéressée un cheminement de prise de conscience et de conversion en vue d'un éventuel futur mariage, afin de ne pas reproduire la même simulation.

En troisième lieu, il faut tenir compte du fait que, pour résoudre certains cas, la possibilité existe d'appliquer le "privilège paulinien" (cf. *CIC*, canons 1143-1147) ou de recourir au "privilège pétrinien" (dans les cas de mariage contractés avec une disparité de culte). Enfin, il faut aussi tenir compte de la possibilité de la dissolution, "par grâce", du mariage conclu et non consommé.

f) *La pratique des Églises orthodoxes*

L'*Instrumentum Laboris* signale que certaines réponses suggèrent d'examiner de manière plus approfondie la pratique de plusieurs Églises orthodoxes, qui prévoit la possibilité de secondes et troisièmes noces, caractérisées par un caractère pénitentiel (cf. n° 95). Cette étude s'avère nécessaire pour éviter des interprétations insuffisamment fondées. Ce thème souligne l'importance de l'étude de l'histoire de la discipline de l'Église en Orient et en Occident. À cet égard, on pourrait réfléchir sur la contribution possible de la connaissance de la tradition disciplinaire, liturgique et doctrinale des Églises orientales.

4. La famille et l'Évangile de la vie

a) *Annoncer l'Évangile de la vie*

Étant donné la diversité culturelle et des traditions au sein des diverses réalités qui composent l'Église catholique, l'apport des différentes Conférences épiscopales apparaît d'une grande aide dans l'œuvre d'évangélisation et d'inculturation de l'Évangile. Pareillement à ce qui se réalise dans la communion épiscopale, il est nécessaire que cette synergie dans l'annonce s'effectue *sub Petro et cum Petro*.

L'ouverture à la vie ne s'ajoute pas, par contrainte externe ou par choix indiscutable et facultatif, à l'amour conjugal ; il en constitue une part essentielle, une exigence intrinsèque, car cet amour tend à la communion et la communion engendre la vie. Dans le monde occidental, il n'est pas rare de rencontrer des couples qui choisissent délibérément de ne pas avoir d'enfants, situation paradoxalement semblable à celle de ceux qui font tout pour en avoir. Dans les deux cas, la possibilité d'engendrer un enfant est nivelée sur sa propre capacité d'autodétermination, ramenée à une dimension de projet qui se place soi-même au centre : ses désirs, ses attentes, la réalisation de ses propres projets qui ne tiennent pas compte de l'autre.

L'amour sponsal, et plus généralement la relation, ne doit jamais se construire comme un cercle fermé. Dans l'accueil des enfants se condense l'accueil de l'autre, des autres, avec lesquels on apprend à découvrir et à construire notre humanité. Accueillir un enfant, ce n'est pas seulement le mettre au monde, mais l'engendrer dans son altérité, lui donner la vie.

L'accueil de la vie ne peut pas être pensé comme uniquement limité à la conception et à la naissance. Elle se complète par l'éducation des enfants, par le soutien offert à leur croissance. Sur cet aspect aussi, une réflexion est requise sur les dynamiques culturelles et sociales, surtout le rapport entre les différentes générations.

b) La famille dans le contexte relationnel

Il est cependant vrai aussi que l'accueil de la vie, la prise de responsabilité en fonction de l'engendrement de la vie et du soin qu'elle requiert, ne sont possibles que si la famille ne se conçoit pas comme un fragment isolé, mais comme étant insérée dans un tissu de relations. On se prépare à accueillir vraiment l'enfant s'il l'on se situe à l'intérieur d'une réalité de relations parentales, amicales, institutionnelles, tant civiles qu'ecclésiales. Il devient toujours plus important de ne pas laisser la famille, les familles, seules, mais d'accompagner et de soutenir leur chemin. Quand cela fait défaut, les tensions et les inévitables difficultés de la communication qu'implique la vie de la famille, la relation entre les époux ou la relation parents/enfants, peuvent parfois revêtir des tonalités dramatiques, au point d'exploser en gestes de folie destructrice. Derrière les tragédies familiales, il y a souvent une solitude désespérée, un cri de souffrance que personne n'a été en mesure de découvrir.

Pour que l'on puisse vraiment accueillir la vie dans la famille et en prendre toujours bien soin, de la conception jusqu'à la mort naturelle, il est nécessaire de retrouver le sens d'une solidarité diffuse et concrète. Retrouver la responsabilité formative de la communauté, en particulier de la communauté ecclésiale. Activer au niveau institutionnel les conditions qui rendent possible de bien s'en occuper, en faisant percevoir la naissance d'un enfant, de même que l'assistance à une personne âgée, comme un bien social à protéger et à favoriser. Il y a un besoin de communautés ecclésiales qui organisent les temps et les espaces de la pastorale à la mesure de la famille. Il faut également dépasser la tendance à la privatisation des affections. Le monde occidental risque de faire de la famille une réalité confiée exclusivement aux choix de l'individu, totalement détaché d'un cadre normatif et institutionnel. Une telle privatisation rend les liens familiaux plus fragiles et les vide progressivement du sens qui leur est propre.

La relation qui donne vie à une famille, les relations qui s'établissent en son sein, sont des points de rencontre entre la dimension privée et la dimension sociale. Dans les sociétés traditionnelles, la dimension sociale du mariage et de la famille se déploie en un contrôle communautaire si fort qu'il apparaît parfois suffoquant. Il faut trouver le juste point d'équilibre entre ces différentes dimensions, toutefois toutes deux essentielles, aussi bien à la vie de la famille qu'à la réalité de la personne, qui demeure toujours à la fois personne individuelle et personne sociale.

Dans la vie de la famille, on fait l'expérience de la façon dont les choix les plus intimes du sujet sont habités par une dimension de transcendance. À travers les époux, leur ouverture concrète à l'engendrement de la vie, on expérimente un mystère qui nous transcende. L'amour qui unit les deux conjoints et qui devient principe de vie nouvelle, c'est l'amour de Dieu.

c) *La responsabilité de l'Église et l'éducation*

Il revient à l'Église d'annoncer et de témoigner de la très haute dignité de la personne humaine. L'Église ne se limite pas à dire aux fidèles et aux hommes de bonne volonté ce qu'ils doivent faire, mais elle se fait solidaire avec eux. Elle partage leurs espoirs, leurs désirs et leurs difficultés. Ceci est un signe fort de crédibilité aux yeux du monde.

Une attention particulière doit être destinée en ce sens à l'éducation de l'affectivité et de la sexualité. En effet, il faut avant tout savoir les apprécier et annoncer leur valeur. Dans cette optique, il faut réaffirmer l'importance des parcours de formation. Le témoignage de la part des adultes ajoute de la crédibilité aux idéaux qui doivent être présentés avec clarté. Sans aucun doute, le témoignage d'un amour fidèle et profond fait de tendresse, de respect, d'accueil réciproque, de pardon, capable de grandir dans le temps sans se consumer dans l'immédiateté, aide beaucoup les jeunes générations. En même temps, il faut cependant éviter les banalisations, la superficialité et des formes de "tolérance" qui naissent d'une indifférence substantielle et d'une incapacité d'attention.

En outre, il apparaît nécessaire de poursuivre dans la voie de la proposition de la vision personnaliste de l'amour conjugal définie par Vatican II (cf. *Gaudium et spes*, 49), compte tenu aussi des grands défis que constitue la façon de présenter l'amour et la famille dans de nombreux mass médias. C'est là encore un thème qui requiert davantage d'étude.

d) *Thèmes concernant Humanae vitae*

À partir de ces perspectives, il est possible de re-proposer positivement le message d'*Humanae vitae* à travers une herméneutique historique adaptée, qui sache saisir les facteurs historiques et les préoccupations qui ont présidé à la rédaction du texte de Paul VI. En d'autres termes, il faut relire l'Encyclique dans la perspective que Paul VI lui-même indiquait durant l'audience du 31 juillet 1968 : «... ce n'est pas seulement la déclaration d'une loi morale négative, c'est-à-dire l'exclusion de toute action qui se proposerait de rendre impossible la procréation (n° 14), mais c'est surtout la présentation positive de la moralité conjugale en vertu de sa mission d'amour et de fécondité " dans la vision intégrale de l'homme et de sa vocation, non seulement naturelle et terrestre, mais aussi surnaturelle et éternelle " (n° 7). C'est la clarification d'un chapitre fondamental de la vie personnelle, conjugale, familiale et sociale de l'homme, mais il ne s'agit pas d'un traité complet de ce qui concerne l'être humain dans le domaine du mariage, de la famille, de l'honnêteté des mœurs, domaine immense sur lequel le magistère de l'Église pourra et devra sans doute revenir avec un dessein plus ample, organique et synthétique ».

Il faut ensuite spécifier que la norme morale qu'elle rappelle se réalise à la lumière de la "loi de la gradualité", selon les indications déjà formulées au n° 34 de *Familiaris consortio* : en rappelant que l'homme en tant qu'être historique «... connaît, aime et accomplit le bien moral en suivant les étapes d'une croissance ».

Conclusion

Si nous considérons les origines du christianisme, nous constatons qu'il est parvenu à être accepté et accueilli – malgré tous les refus et la diversité culturelle – en raison de la profondeur et de la force intrinsèque de son message. De fait, il a réussi à illuminer la dignité de la personne à la lumière de la Révélation, notamment en ce qui concernait l'affectivité, la sexualité et la famille.

Le défi à accueillir de la part du Synode est précisément de réussir à *proposer* à nouveau au monde

d'aujourd'hui, si semblable par certains aspects à celui des premiers temps de l'Église, la fascination du message chrétien concernant le mariage et la famille, en soulignant la joie qu'ils donnent, mais, en même temps, d'apporter des réponses vraies et imprégnées de charité (cf. *Ep* 4, 15) aux nombreux problèmes qui, spécialement aujourd'hui, touchent l'existence des familles. Tout en mettant en évidence le fait que la vraie liberté morale ne consiste pas à faire ce que l'on sent, ne vit pas seulement d'émotions, mais se réalise uniquement en acquérant le vrai bien.

Concrètement, il nous semble avant tout devoir nous placer aux côtés de nos sœurs et de nos frères dans l'esprit du bon Samaritain (cf. *Lc* 10, 25-37) : être attentifs à leur vie, en particulier être proches de ceux qui ont été "blessés" par la vie et qui attendent une parole d'espérance que, nous le savons, seul le Christ peut nous donner (cf. *Jn* 6, 68).

Le monde a besoin du Christ. Le monde a aussi besoin de nous, car nous appartenons au Christ.

[03003-01.01] [Texte original: Italien] [Traduction non officielle]

[B0712-XX.02]
